

*« Promouvoir la complémentarité institutionnelle
pour mieux appuyer le développement
économique et social du Québec »*

Mémoire de la
Fédération des travailleurs et travailleuses
du Québec (FTQ)
en collaboration avec le
Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)

sur
les orientations, les activités et la gestion
d'Investissement Québec

présenté à la
Commission des finances publiques

Québec, le 17 septembre 2003

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : (514) 383-8000
Télécopie : (514) 383-8001
Site : <http://www.ftq.qc.ca>

et

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)
545, boul. Crémazie Est, bureau 200
Montréal (Québec) H2M 2W4
Téléphone : (514) 383-FONDS (3663)
Sans frais : 1 800 567-FONDS (3663)
Site : <http://www.fondsftq.com>

Dépôt légal – 3^e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-89480-143-2

Table des matières

Introduction.....	3
1. Importance du capital de risque dans l'économie du Québec.....	4
1.1. Une nécessaire intervention de l'État.....	4
1.2. La double perspective publique et privée.....	5
1.3. Des critiques à l'égard de l'intervention publique.....	6
1.4. ... mais surtout des impacts positifs pour l'économie québécoise.....	7
2. Des pistes d'action pour Investissement Québec	8
2.1. Répondre aux besoins des entreprises et de l'économie du Québec.....	8
2.2. La complémentarité : garante d'un meilleur développement économique	10
2.3. Remarques liées aux partenariats avec le Fonds	11
Conclusion	14

Introduction

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), de concert avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), remercie la Commission des finances publiques de l'opportunité qui lui est offerte de faire valoir son point de vue ainsi que celui de son partenaire financier sur les orientations, les activités et la gestion d'Investissement Québec.

Forte des quelque 500 000 travailleurs et travailleuses que nous représentons, la FTQ se présente devant cette commission pour affirmer que l'intervention gouvernementale en matière d'aide et de financement aux entreprises — dont les sociétés publiques de capital de risque constituent un des instruments — est un élément essentiel d'une stratégie cohérente de création d'emplois et de développement économique.

Le Fonds de solidarité a d'ailleurs vu le jour en réponse à ces deux préoccupations fondamentales pour la centrale. Nous constatons avec fierté que cette institution financière d'origine syndicale rencontre pleinement sa mission fondamentale de contribuer à créer et à maintenir des emplois au Québec, principalement par des investissements dans les petites et moyennes entreprises (PME). Aujourd'hui, le Fonds de solidarité compte un actif net de 4,6 milliards de dollars et soutient près de 100 000 emplois, par le biais de ses investissements directs et indirects dans plus de 2 100 entreprises du Québec, ce qui le classe parmi les plus grandes institutions financières de capital de risque au Québec. Sa croissance des dernières années a fait de cette institution un intervenant majeur et incontournable dans le développement économique du Québec.

Dans le cadre de ce mémoire, la FTQ et le Fonds de solidarité feront valoir l'importance du capital de risque pour assurer le développement de l'économie du Québec et la nécessaire complémentarité qui doit exister entre le public et le privé dans ce domaine.

Dans un autre ordre d'idée, nous constatons que, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral a entrepris de réévaluer les programmes d'aide aux entreprises dans l'optique de réduire le rôle de l'État dans l'économie. Cette approche nous inquiète vivement. Nous ne doutons pas aujourd'hui de la pertinence d'examiner, après plusieurs années d'interventions, les activités gouvernementales, notamment celles relatives au capital de risque. En ce sens, nous saluons la création récente du groupe de travail qui analysera les mandats et les activités des sociétés publiques de capital de risque, notamment la Société générale de financement (SGF), Innovatech et Investissement Québec (IQ). Cependant, bien qu'il soit souhaitable de recentrer certaines activités de ces sociétés publiques, elles demeurent aujourd'hui un instrument privilégié d'intervention gouvernementale dans l'économie et des partenaires de taille dans bon nombre de projets structurants pour le Québec. Ainsi, nous mettons en garde le gouvernement libéral d'agir avec précipitation dans ce dossier et espérons qu'il fera preuve de discernement.

1. Importance du capital de risque dans l'économie du Québec

1.1. UNE NECESSAIRE INTERVENTION DE L'ÉTAT

Pour le mouvement syndical, le rôle de l'État dans l'économie québécoise est primordial. Ainsi, la FTQ estime que l'État doit intervenir pour assurer la cohésion sociale et maintenir la protection aux plus démunis, mais il doit aussi prendre toutes les initiatives nécessaires pour assurer un développement cohérent et harmonieux du Québec.

En mettant en œuvre des programmes sociaux et des services publics de qualité, l'État assure un environnement favorable au développement économique. En effet, de nombreuses dépenses gouvernementales ont des effets structurants positifs sur la société et l'économie. : les réseaux de communications, le système de santé, le réseau d'éducation, la qualité de la vie dans les grandes agglomérations urbaines et les régions. C'est aussi grâce aux dépenses de l'État que l'on renforce le développement technologique et scientifique, de même que celui de la main-d'œuvre, éléments essentiels au maintien d'une économie compétitive.

En outre, nous estimons que le gouvernement du Québec doit s'engager dans une stratégie de développement économique et social dont l'objectif prioritaire sera la création d'emplois. Nous croyons que le succès de cette démarche repose en grande partie sur le dynamisme de tous les partenaires socioéconomiques et sur l'apport du secteur privé. Compte tenu de la petitesse relative de l'économie québécoise et de sa spécificité, il est indéniable que le rôle de l'État ne peut se limiter qu'à créer un environnement favorable aux entreprises : le gouvernement doit se doter de moyens pour stimuler le développement régional, favoriser l'essor industriel dans des secteurs jugés porteurs, faire des investissements créateurs d'emplois et attirer les investissements étrangers. Nous croyons qu'à cet égard, le Québec doit se doter d'institutions financières suffisamment puissantes pour appuyer des projets d'envergure nécessitant une capitalisation importante.

En matière de développement économique et de soutien à l'investissement, traditionnellement, le Québec n'a mis l'accent que sur des aides financières tels les subventions, les crédits d'impôt, etc. Dans le Québec des années soixante et soixante-dix, les différents gouvernements ont décidé de construire une capacité québécoise de capitalisation. C'est à cette époque que l'on créa la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), la Société de développement industriel (SDI) et la Société générale de financement (SGF). Alors que le Québec se démarquait du Canada à cet égard, ces outils manquaient toutefois de souplesse. Partout, on déplorait l'insuffisance des fonds de capital de risque et leur difficulté d'accès. C'est afin de favoriser une plus grande capitalisation des entreprises que le gouvernement du Québec se dota de différents instruments : le Régime d'épargne-actions (REA), les Sociétés de placement dans

l'entreprise québécoise (SPEQ), les Sociétés de développement des entreprises québécoises (SODEQ).

C'est au début des années quatre-vingt que le Québec fut le théâtre d'une grave crise économique où des centaines d'entreprises durent fermer leurs portes. Le rapport de la Commission d'enquête publique Saucier (1984) a identifié, comme principale cause de cette situation, le surendettement des entreprises. À la fois par tradition et par manque d'accès aux réseaux de financement existants, les PME du Québec se finançaient surtout en ayant recours à la dette. Confrontées à des taux d'intérêts atteignant les 20 %, des entreprises fondamentalement saines — et qui méritaient de survivre — se sont vu contraintes à fermer leurs portes.

Dans la foulée de ce rapport, une kyrielle de fonds régionaux et locaux visant la création d'emplois ont été créés. En parallèle, la CDPO, la SGF, la SDI et autres organismes ont développé de nouveaux véhicules de capitalisation. C'est aussi en 1983 qu'a été adoptée la loi créant le Fonds de solidarité FTQ. Toutes ces institutions ont travaillé en étroite collaboration et en complémentarité pour combler le manque d'investissement dans les régions et les secteurs stratégiques pour le Québec. Les années quatre-vingt ont conduit à la mise en place de nouvelles formes de partenariat.

La mise en place de tous ces moyens a résulté en un véritable âge d'or du capital de risque durant les années quatre-vingt-dix, du moins dans la perspective des entreprises qui se cherchaient du financement. L'offre de capital était abondante, l'économie florissante et les valorisations boursières généreuses. Durant cette période, le Québec, qui une décennie auparavant faisait figure de parent pauvre, affichait une offre abondante, représentant jusqu'à 40 % de l'ensemble du capital de risque sous gestion de l'ensemble du Canada. Cependant, la débâcle boursière de l'an 2000 a eu des effets négatifs importants sur cette réalité.

Quasi inexistant il y a vingt ans, le marché du capital de risque est aujourd'hui mieux pourvu et offre de nombreux fonds provenant d'organismes publics et privés. En fait, certaines de ces institutions privées et publiques ont développé de nouvelles formes d'investissement qui se situent à mi-chemin entre le capital de risque classique et le financement bancaire traditionnel. C'est ce qu'on appelle du capital de développement qui se distingue par une prise en compte du potentiel global à long terme de l'entreprise et non seulement de sa rentabilité à court terme.

1.2. LA DOUBLE PERSPECTIVE PUBLIQUE ET PRIVEE

La nécessité du capital de risque pour une économie ne fait aucun doute. Nous avons adopté, dans notre analyse, une double perspective publique et privée parce que ces deux secteurs obéissent chacun à leurs propres impératifs et poursuivent des objectifs différents. Le débat n'est pas de savoir si le développement se fera avec ou sans l'État, mais de savoir comment l'État jouera encore mieux son rôle avec les autres acteurs économiques et sociaux.

L'impératif fondamental du secteur privé est celui de la rentabilité. L'investisseur privé en capital de risque recherche des projets qui lui permettront un retour sur son investissement et il cherchera à maximiser son bénéfice. Cette approche est garante d'efficacité économique à court terme car elle sélectionne les projets les plus viables auxquels elle assure le maximum des chances. Par contre, elle accorde peu de considération à d'autres facteurs importants pour la société, tels le support au développement économique des régions, la création d'emplois ou le soutien à l'émergence de nouveaux secteurs économiques. Les investissements requis pour atteindre ces objectifs présentent souvent un niveau de risque plus élevé ou une perspective de rendement plus éloignée, mais ils sont essentiels au développement à long terme de l'économie et au bien-être de la société. C'est ici qu'interviennent les gouvernements et les sociétés d'État.

Nous sommes d'avis que l'intervention gouvernementale en matière de capital de risque ne doit viser ni à financer des mauvais projets ni à abaisser artificiellement le coût du capital. Elle doit permettre de réduire le niveau de risque de projets socialement souhaitables et offrir une réelle perspective de rentabilité économique, ce qui permettra aux investisseurs privés de jouer leur rôle au bénéfice ultime de la société québécoise.

Ces deux perspectives évoquées coexistent depuis fort longtemps dans l'ensemble des pays industrialisés, affichant d'un pays à l'autre un équilibre et des modalités différentes, découlant de la réalité économique et des choix posés par chacune de ces sociétés. L'intervention des pouvoirs publics demeure présente partout, même dans les pays comme les États-Unis où le capital privé est le plus abondant et les traditions économiques sont plus axées vers les libres forces du marché. En effet, soulignons que dans ce pays, les gouvernements fédéral et locaux injectent de nombreux fonds publics pour attirer des industries ou encourager certaines initiatives.

1.3. DES CRITIQUES A L'EGARD DE L'INTERVENTION PUBLIQUE...

Les opposants aux interventions de l'État dans l'économie prétendent que : a) l'aide gouvernementale aux entreprises — soit par l'octroi de crédits d'impôts, de subventions ou le « coût » des pertes provenant d'investissements à haut risque — est trop onéreuse et que; b) les investissements publics évincent les investisseurs privés.

Nous sommes complètement en désaccord avec ces deux allégations. Des études ont démontré que l'activité économique générée par les investissements de l'État dans l'économie du Québec engendre des retombées économiques telles qu'il y a pour l'État un retour évident sur l'investissement, et ce, dans un laps de temps relativement court. Si nous ajoutons les bénéfices engendrés par la création d'emplois, le développement de nouvelles entreprises et le soutien aux régions, nous croyons que la participation de l'État au financement des entreprises est non seulement importante mais doit être considérée comme en grande partie responsable de la vitalité économique du Québec au cours des dernières années.

Sur la question de l'éviction des investissements privés, nous croyons que les fonds de source gouvernementale n'ont ni déplacé ni chassé les investisseurs privés. Ils ont plutôt suppléé à leur absence et ont créé l'industrie telle qu'elle existe aujourd'hui. Il est loin d'être démontré que leur retrait serait automatiquement compensé par une augmentation des investissements privés. Les raisons qui font en sorte que les investisseurs privés sont moins présents au Québec sont davantage reliées à leur réseau traditionnel, aux fortes demandes en capital qu'occupent déjà toutes leurs énergies et leurs fonds puis, à la proximité de leurs investissements. Cela dit, nous encourageons les alliances avec ces fonds privés. Précisons que le Fonds participe déjà dans quelques fonds où des institutions en capital de risque hors-Québec sont amenées à investir ici. Ce mouvement est certes lent mais sera appelé à prendre de l'ampleur.

1.4. ... MAIS SURTOUT DES IMPACTS POSITIFS POUR L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

La présence proportionnellement plus importante de capital de risque provenant des gouvernements et des fonds de travailleurs a présenté plusieurs avantages, le moindre n'étant pas, comme nous l'avons souligné précédemment, de procurer aux entreprises québécoises une offre intéressante et stable de capital de risque.

Les données colligées par McDonald & Associates indiquent aussi que durant la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, alors que grandissait l'engouement pour les secteurs des technologies de l'information et des biotechnologies, le Québec était le seul endroit au Canada où une entreprise n'appartenant pas à ces secteurs à la mode pouvait trouver du capital de risque. Et ce, non pas parce qu'on ne trouvait pas de bons projets dans les autres secteurs de l'économie, mais parce que ces projets n'attiraient pas le capital de risque privé car il offrait une perspective de rendement moindre que celui des autres secteurs mentionnés.

Ainsi, le Fonds de solidarité FTQ n'a pas hésité durant cette période à allouer plus des deux-tiers de ses investissements aux secteurs autres que les secteurs technologiques et biotechnologiques, alors même que les investisseurs privés y concentraient la quasi-totalité de leurs investissements.

La chute des investissements, depuis la rupture de la bulle technologique il y a trois ans, a été moins brutale au Québec qu'ailleurs. Effectivement, lorsque s'amenuisent les perspectives de rendement, les capitaux privés se retirent ou alors se concentrent uniquement sur les entreprises déjà en portefeuille. Des institutions comme le Fonds de solidarité FTQ et Investissement Québec sont alors essentielles pour maintenir une offre de capitaux. Comme le souligne d'ailleurs le rapport de la Commission parlementaire de l'économie et du travail paru en mars dernier relativement aux sociétés Innovatech, « *la diversité des groupes d'investisseurs établis au Québec, notamment les fonds de travailleurs, les investisseurs institutionnels, les fonds gouvernementaux et les groupes de sociétés, a été essentielle aux mouvements de capitaux en 2000 et a aidé à compenser l'activité grandement réduite de la part des sources étrangères et extérieures à l'industrie.* »

2. Des pistes d'action pour Investissement Québec

La création et le développement des entreprises requièrent l'accès à un éventail complet de moyens de financement. Comme nous le verrons dans cette partie, autant les organisations du secteur public que du secteur privé ont un rôle à jouer. Nous rappellerons également que l'essentiel des actions gouvernementales doivent s'inscrire dans un esprit de complémentarité avec les autres partenaires financiers.

2.1. REPONDRE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DE L'ECONOMIE DU QUEBEC

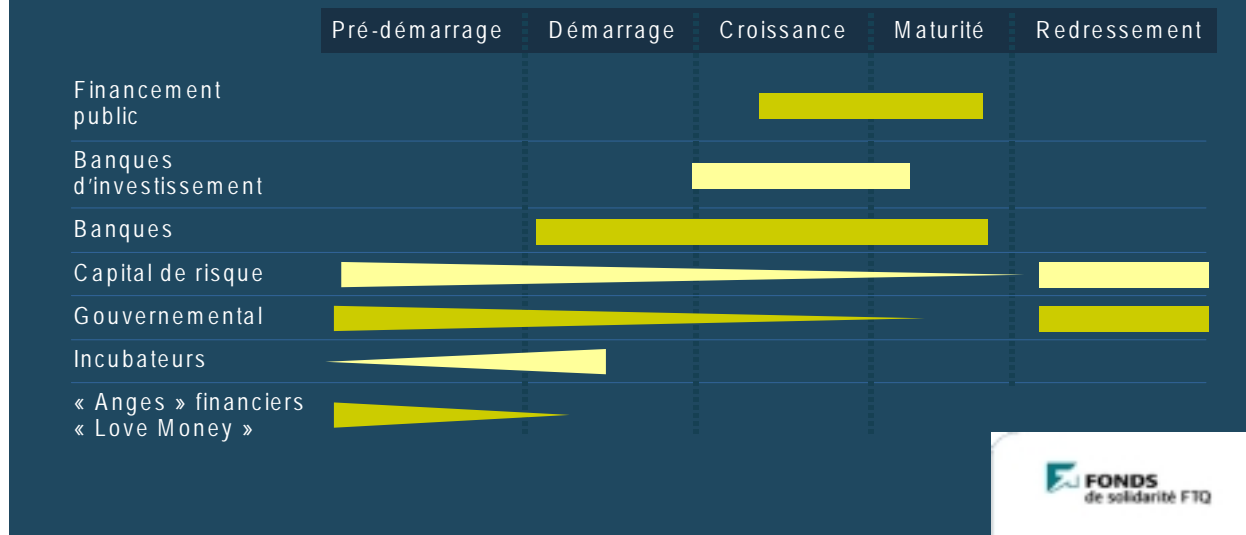
Le Québec vit actuellement une situation paradoxale où le capital est plutôt abondant pour les entreprises matures et rentables mais où les investissements demeurent relativement moins importants pour les entreprises qui ne sont pas encore rendues à ce niveau, surtout celles en démarrage. On note cependant que les investissements ont recommencé à augmenter en 2003 pour la première fois depuis trois ans.

Lorsqu'un investisseur en capital de risque investit dans une entreprise, c'est dans la perspective d'une augmentation de la valeur de l'entreprise qui lui permettra de revendre sa participation avec profit après quelques années, souvent par le biais d'un premier appel public à l'épargne ou par la vente à un entrepreneur stratégique. La valeur des entreprises, même lorsqu'elles ne sont pas cotées en Bourse, dépend en bonne partie de la vigueur des marchés boursiers. La corrélation est plus directe dans certains secteurs que dans d'autres, mais d'une manière générale, l'influence des marchés boursiers se fait sentir sur toutes les entreprises.

L'augmentation constante des cours boursiers durant les années 1990 ont entraîné une augmentation parallèle des investissements; la débâcle boursière survenue en 2000 a provoqué une cassure brutale dans le rythme des investissements. L'effet a été accentué par la série de grands scandales comptables qui ont ébranlé le monde des entreprises en 2001. Les investisseurs ont concentré leurs ressources sur leurs entreprises déjà en portefeuille en attendant de voir leur valeur remonter. De plus, leurs investissements en portefeuille étant devenus moins rentables, les investisseurs ont rehaussé leurs exigences de rendement sur tout nouvel investissement, soulevant ainsi une barrière additionnelle à l'investissement.

Pour financer leur développement, les entreprises doivent avoir accès à une variété de sources de financement qu'elles utiliseront selon leur stade de développement et leurs besoins. Le tableau suivant illustre la complémentarité entre ces différentes sources.

Complémentarité des modes de financement



Source : Présentation du Premier vice-président aux Investissements, Fonds de solidarité FTQ, Congrès de l'Ordre des comptables agréés du Québec Manoir Richelieu, le 14 septembre 2003.

➤ **Soutenir l'innovation**

Avant même que l'entreprise ne soit créée, du capital est requis pour développer le potentiel commercial d'une idée ou d'un projet. C'est le domaine privilégié du « love money » et des « anges investisseurs ». Les grandes entreprises, constamment à la recherche d'innovations susceptibles de maintenir ou de relancer leur propre compétitivité, sont aussi actives à ce niveau. Enfin, la plupart des grands joueurs institutionnels comme la CDPO, le Fonds de solidarité FTQ, la Banque de développement Canada (BDC), ont créé des fonds axés sur la valorisation de l'innovation, tels Capimont Technologies, Intellium, Polyvalor, T2C2, et les autres sociétés de valorisation actives dans les universités.

➤ **Soutenir le démarrage d'entreprises**

La création d'une nouvelle entreprise comporte forcément un degré relativement élevé de risque qui lui interdit l'accès au financement bancaire. Si l'entrepreneur ne possède pas lui-même le capital requis pour financer la nouvelle entreprise jusqu'à ce qu'elle atteigne le seuil de la rentabilité, il devra recourir au financement privé. Toutefois, le degré de risque est souvent trop élevé pour qu'un investisseur privé l'assume seul. *C'est ici que la participation d'une institution comme Investissement Québec peut s'avérer très utile, par exemple, en fournissant une garantie de prêt qui ouvrira la porte au financement bancaire.* Ce rôle est d'autant plus utile dans les périodes où le risque perçu par l'investisseur augmente, comme c'est le cas depuis trois ans; un retrait des institutions publiques freinerait encore davantage les investissements.

➤ **Soutenir la croissance des entreprises**

Dans le cas des entreprises nouvelles, il faut, règle générale, réinvestir plusieurs fois avant qu'elles ne franchissent le seuil de rentabilité. De plus en plus, les investisseurs s'associent en syndication pour partager l'investissement, le risque et les bénéfices ou les pertes éventuelles. *Ici encore, Investissement Québec peut aider l'entreprise à atteindre un meilleur équilibre financier entre la dette et l'équité.*

De plus, nos études démontrent l'importance pour l'économie et la création d'emplois de soutenir aussi la croissance des entreprises déjà établies. Dans le secteur manufacturier, les entreprises de plus de 200 employés — qui pourtant ne composent que 12 % de toutes les entreprises du secteur manufacturier au Québec — représentent 54 % des emplois à la production, 64 % des salaires, 70 % des expéditions manufacturières et 86 % des exportations.

Ces statistiques illustrent bien l'importance de repérer les entreprises à fort potentiel de croissance et de les aider à réaliser leurs projets. Évidemment, on parle ici, par définition, d'entreprises ayant franchi le stade de la rentabilité et qui sont devenues, dans leur marché, des leaders dont la croissance doit être soutenue afin de continuer leur expansion et jouer leur rôle de grandes créatrices d'emplois et de fournisseurs de contrats pour leurs sous-traitants.

➤ **Soutenir les entreprises en réorganisation**

Certaines entreprises traversent parfois des périodes difficiles où elles ont besoin d'être réorganisées et relancées. Plus souvent qu'autrement, ces situations requièrent du financement mais présentent un degré de risque relativement élevé. En vertu de la stricte logique économique, ces entreprises devraient disparaître. Toutefois, cela entraîne des impacts importants pour les employés de ces entreprises, pour les communautés où elles sont établies et pour leurs fournisseurs. *En acceptant de partager le risque inhérent à la relance, une institution tel Investissement Québec, agissant de concert avec un ou des investisseurs privés, peut jouer en pareille situation un rôle nécessaire et rentable à long terme, aussi bien socialement qu'économiquement.*

2.2. LA COMPLEMENTARITE : GARANTE D'UN MEILLEUR DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le secteur privé recherche les projets les plus prometteurs mais hésite à s'engager dans des projets socialement utiles, voire nécessaires, même s'ils offrent une perspective réelle de rentabilité, lorsque ces projets présentent un degré de risque trop élevé. L'intervention des acteurs du secteur public tel Investissement Québec permet alors un partage du risque qui rend le projet plus acceptable, ouvrant ainsi la porte aux investisseurs privés et aux banques.

Nous croyons qu'Investissement Québec a un rôle très important à jouer en soutien aux entreprises par des mécanismes qui permettent de compléter le montage financier

impliquant d'autres investisseurs, surtout lorsque des besoins identifiés se retrouvent non comblés par d'autres joueurs financiers impliqués.

Cela étant dit, il est vrai que certains projets pourraient très bien prendre leur envol avec la seule participation des institutions traditionnelles (banques) et des institutions en capital de développement. Tout projet n'a donc pas nécessairement besoin d'une participation de l'État et, à ce chapitre, Investissement Québec et les autres institutions de ce type devront être attentives au marché et à ses participants avant d'accepter un projet. Lorsque l'offre de capital est suffisante, comme c'est le cas habituellement d'entreprises matures, la remise en question de la participation d'entreprises paragouvernementales au financement est, à notre avis, souhaitable.

2.3. REMARQUES LIEES AUX PARTENARIATS AVEC LE FONDS

Notre partenariat en investissement avec les sociétés publiques de capital de risque — dont Investissement Québec — nous a permis d'observer certaines pratiques qui pourraient être ajustées pour mieux tenir compte du contexte actuel du capital de risque au Québec et des PME.

1^{re} remarque : éviter le piège du critère de volume

Depuis un certain nombre d'années, on note que les sociétés d'État de capital de risque interviennent auprès des entreprises davantage motivées par des critères de volume d'investissements¹ que de répondre aux besoins réels de l'entreprise. Même s'il est souhaitable que toute organisation, gouvernementale ou non, se dote d'objectifs dont elle peut mesurer l'atteinte, nous croyons qu'un critère de volume risque de susciter des effets pervers. En effet, comme l'obligation d'un rendement élevé n'est pas, en général, le principal objectif des sociétés publiques de capital de risque, cette situation peut amener ces dernières soit à accepter des projets peu viables, soit à accepter des conditions d'investissement qui – pour d'autres joueurs de capital de développement – sont inacceptables. Par exemple, le Fonds de solidarité a été, dans certains dossiers, confronté à des prix d'entrée dans le capital de certaines entreprises surévaluées relativement à leur valeur intrinsèque. Une partie du problème réside dans le fait qu'Investissement Québec, peut-être pressé d'atteindre ses objectifs de volume d'investissements, n'a pas analysé avec toute la rigueur souhaitée le projet présenté. *Conséquemment, la FTQ et le Fonds de solidarité estiment que les sociétés publiques de capital de risque, notamment Investissement Québec, ne devraient jamais retenir un critère du volume dans la réalisation de leur mandat.*

2^e remarque : faire preuve de constance dans les conditions d'investissement

Nous constatons que les sociétés paragouvernementales créent parfois des distorsions dans le marché du capital de risque. Dans certains secteurs, elles ont posé, apparemment sans motif valable, de nouvelles conditions contraignantes à

¹ C'est-à-dire que ces sociétés publiques se fixent un objectif d'investir annuellement un certain montant qu'elles doivent atteindre au terme de l'année.

l'investissement, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter le risque général pour les autres fournisseurs de capitaux. Dans le programme Bio-Levier, par exemple, Investissement Québec a ajouté comme condition de sa participation que l'entreprise lui donne en garantie sa propriété intellectuelle. Or, il est de connaissance commune que la propriété intellectuelle constitue souvent le principal voire le seul actif des entreprises de haute technologie. Ces garanties ainsi octroyées constituent un obstacle à la création d'éventuels partenariats entre ces PME et de très grandes entreprises. *Considérant leur rôle de complémentarité avec les partenaires privés, la FTQ et le Fonds de solidarité estiment que les sociétés publiques de capital de risque, notamment Investissement Québec, doivent établir des conditions d'investissements appropriées et claires, et de les appliquer avec constance.*

3^e remarque : demeurer centré sur la mission principale d'IQ

Selon un document gouvernemental, plusieurs sociétés d'État de capital de risque, dont Investissement Québec, occupent le créneau de développement ou de consolidation de l'entreprise, ce que nous jugeons approprié et très important. Toutefois, nous nous interrogeons sur la pertinence de la participation de ces organismes à des financements qui servent à racheter les actions de dirigeants ou d'actionnaires privés.

Nous croyons fermement que les impôts des contribuables seraient mieux investis si les sociétés publiques de capital de risque se concentraient sur des projets plus porteurs en termes de création d'emplois et de retombées économiques pour le Québec et de viabilité de l'entreprise. Les entreprises qui désirent racheter des actions de dirigeants ou d'actionnaires privés devraient alors avoir recours à d'autres sources de financement, fort abondantes d'ailleurs, dans ce créneau.

4^e remarque : faire preuve de discernement dans la prospection à l'étranger

Un des rôles d'Investissement Québec est d'attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec, faisant la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Ce rôle, qui est aussi partagé par plusieurs sociétés d'État, nous apparaît des plus nécessaires. On le sait, en effet, les pays (et les différents territoires à l'intérieur d'un même pays) se font de plus en plus une compétition pour la recherche de capitaux d'investissement et d'entreprises créatrices d'emplois et de richesse. S'il est vrai que le meilleur incitatif pour qu'une entreprise s'implante quelque part est un ensemble de facteurs dont les plus importants sont la paix sociale et un environnement fiscal et économique compétitif, il n'en demeure pas moins que ces caractéristiques – lorsqu'elles existent, comme c'est le cas au Québec – doivent être connues des investisseurs étrangers.

Le Québec doit continuer d'en faire la promotion et cette mission ne doit pas être remise en question. Cependant, certains ajustements nous semblent nécessaires en cette matière. Plus d'une fois, nous avons vécu la désagréable expérience d'avoir eu à rencontrer des promoteurs étrangers invités ici au Québec et de découvrir avec étonnement que leur projet n'était tout simplement pas viable. Encore une fois, peut-

être y a-t-il une pernicieuse pression de volume amenant les intervenants faisant du démarchage à l'étranger à le faire sans trop de discernement. *La FTQ et le Fonds de solidarité souhaitent qu'Investissement Québec fasse preuve de plus de cohésion dans la réalisation de ses activités de prospection et s'assure de la viabilité des projets avant d'initier des rencontres avec ses partenaires.*

Conclusion

Lors de son budget en juin dernier, le gouvernement libéral a affirmé vouloir faire appel à l'entrepreneurship local qui devra, selon les dires du ministre des Finances, « *assumer les risques liés à leurs projets de développement* ». À la FTQ et au Fonds de solidarité, nous doutons fortement de la viabilité de cette approche pour le Québec. D'une part, nous n'avons pas la preuve que le secteur privé est en mesure d'assurer seul un développement économique harmonieux des régions et du Québec. De plus, nous croyons fermement que l'entrepreneurship et l'intervention gouvernementale sont étroitement liés. Plusieurs grands succès du secteur privé n'ont pu se réaliser que grâce à l'impact déterminant des interventions gouvernementales.

Comme vous l'avez vu tout au long de ce document, la FTQ et le Fonds croient profondément que l'État a un rôle à jouer dans le financement des entreprises, tout particulièrement dans les situations où celles-ci ne sont pas arrivées à maturité. Investissement Québec et les autres sociétés publiques de capital de risque peuvent alors jouer un rôle déterminant, dans la mesure où ces organismes acceptent de s'arrimer avec d'autres fournisseurs de capital, comme le Fonds. Cela suppose que dans l'avenir, Investissement Québec devra faire des choix judicieux et avoir le courage de choisir des secteurs au détriment de d'autres.

En terminant, nous nous permettons un commentaire à l'égard de la SGF. Nous souhaitons qu'elle revienne davantage à son rôle plus traditionnel dans le financement de projets de plus grande envergure, des projets structurants pour le Québec. La multiplication de ses mandats au cours des toutes dernières années doit être remise en question afin qu'elle se concentre sur ce qui est extrêmement important pour le Québec de demain : des entreprises qui, de par leur importance, constitueront des pôles de rayonnement importants auxquels se grefferont des PME.

LC-MT-GV/fv
sepb-57
2003-09-05